

MÉCANISME D'ALERTE ET DE RÉPONSE DE WANEP

WARMM

Policy Brief Avril 2026

Bénin

Élection
présidentielle

de 2026 : enjeux d'inclusivité
et de participation
citoyenne



RÉSEAU OUEST AFRICAIN POUR
L'EDIFICATION DE LA PAIX

TISSER DES RELATIONS POUR LA PAIX

CopyRight : WANEP@2026

Clause de non-responsabilité

L'impression de cette publication est rendue possible grâce au soutien généreux de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de WANEP et ne reflète pas nécessairement les opinions du partenaire susmentionné ou des partenaires de fond de base.

Rédaction : Wilfried NOUWE, Vétani TOSSOU ZANNOU & Linda SESSI COMLAN.

Relecture : Me Alexandrine SAÏZONOU, Maryse GLELE AHANHANZO & ANSOUMANE Souaré.

Contrôle et Garantie de qualité : Landry GANYE, Julien OUSSOU, Da-do Nora NOVIEKOU & Edwige MENSAH.

Pour renseignements, adressez-vous à :

Me Alexandrine SAÏZONOU, Présidente CA ou M. Landry GANYE, Coordonnateur National.
WANEP-Bénin, 01 BP : 5997 Cotonou, **Tél** : 01 61 00 53 53.

Email : wanep-benin@wanep.org; wanepbenin.2015@gmail.com

Site : www.wanep.org; www.wanepbenin.org.

Couverture & Mise en Page : Azis

Élection présidentielle de 2026 : enjeux d'inclusivité et de participation Citoyenne



Introduction

Le Bénin se prépare pour l'élection présidentielle du 12 avril 2026. Ce scrutin majeur s'inscrit dans le cadre institutionnel prévu par la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, révisée par les lois constitutionnelles n°2019-40 du 07 novembre 2019 et n°2025-20 du 17 décembre 2025. En effet, depuis 2018, les réformes électorales successives ont profondément transformé les conditions de participation et la structuration du paysage politique national. L'introduction du mécanisme de parrainage, prévu à l'article 132 du Code électoral, oblige chaque duo de candidats à obtenir les parrainages d'au moins trois cinquièmes des députés et/ou des maires habilités. Bien que présenté comme un outil de rationalisation du système partisan et de sélection

des candidatures, ce dispositif agit également comme un filtre institutionnel¹. Dans un contexte où la majorité des élus appartient aux partis de la mouvance présidentielle, l'accès au parrainage devient un enjeu stratégique, favorisant les candidats disposant d'un ancrage institutionnel solide et restreignant l'ouverture effective de la compétition. Le refus du député Michel SODJINO de parrainer le candidat de son parti politique et qui, par conséquent, a conduit à l'exclusion du parti Les Démocrates, illustre concrètement l'impact de ce mécanisme sur l'inclusivité et l'équilibre du processus électoral.

Parallèlement, d'autres réformes structurelles, telles que l'allongement du mandat présidentiel

¹ Benin / Parrainage électoral : Un calcul politique derrière l'indignation des Démocrates? : <https://www.baatonu.info/2025/05/20/benin-parrainage-electoral-un-calcul-politique-derriere-lindignation-des-democrates/>

à sept ans et la création du Sénat, renforcent la prédominance des blocs majoritaires soutenant l'action du Président Patrice Talon et modifient la dynamique institutionnelle. Ces ajustements ont un effet cumulatif : la concentration du pouvoir législatif entre les mains de la majorité parlementaire, l'influence de l'exécutif sur non seulement la sélection des candidats, mais aussi la structuration globale de l'offre politique et de la compétition présidentielle. Ainsi, la réforme électorale et la reconfiguration institutionnelle agissent de concert pour redéfinir les équilibres partisans et la compétitivité du scrutin.

La présente analyse du contexte de l'élection présidentielle s'articule autour de trois axes principaux : les parties prenantes et leurs rôles respectifs (I), les principaux défis liés à l'élection (II) et les scénarios prospectifs plausibles pour anticiper les dynamiques électorales et leurs implications sur la stabilité politique nationale (III). Des recommandations sont formulées à la fin du document en guise de contribution pour une élection paisible et sans violence.

I. Parties prenantes du processus électoral et leurs rôles respectifs

1.1 Les partis politiques engagés dans la compétition électorale

1.1.1 Les partis de la mouvance présidentielle en rang groupé

Les partis soutenant l'action gouvernementale, notamment l'Union Progressiste le Renouveau (UPR) et le Bloc Républicain (BR), occupent une position dominante dans l'architecture institutionnelle issue des dernières élections législatives et communales. Avec un score cumulé de 77,83%² des suffrages lors des législatives de janvier 2026, l'UPR et le BR ont obtenu la totalité des sièges à l'Assemblée Nationale³ à la suite de l'application du seuil de 20% des suffrages par circonscription. Pour les élections communales de janvier 2026, les deux partis ont mobilisé 93,35% des suffrages entraînant une recomposition significative de monopole du paysage politique. Au-delà du poids numérique, la mouvance présidentielle dispose d'une capacité renforcée

² Décision EL 26-001 du 19 janvier 2026 portant proclamation des résultats définitifs de l'élection des membres de l'Assemblée nationale du 11 janvier 2026.

³ L'Union Progressiste le Renouveau (UPR) s'en sort avec 60 députés contre 53 qu'il comptait au sein du parlement sortant. Pour sa part, le Bloc Républicain enregistré une nette progression. De 28 députés pour la 9^e législature, cette formation politique passe à 49 députés pour la 10^e législature.



WADAGNI TALATA

d'influence sur l'environnement normatif et institutionnel, ce qui a des incidences directes sur la dynamique de l'élection présidentielle d'avril 2026. Dans la perspective de l'élection présidentielle, ces partis ne se limitent pas à la présentation du duo de candidats WADAGNI-TALATA. Ils structurent l'offre politique, coordonnent des réseaux territoriaux étendus, mobilisent des ressources financières et humaines significatives puis assurent une présence organisationnelle sur l'ensemble du territoire national. Cette capacité de maillage territorial constitue un atout déterminant dans un scrutin où la circonscription est nationale. Elle laisse très peu d'espace pour l'émergence de partis non alignés derrière la mouvance.

Par ailleurs, le Parti Mouvement des Élités Engagées pour l'Emancipation du Bénin (MOELE-Bénin), bien que crédité d'un score relativement modeste de 1,19⁴ % des suffrages (33 119 voix) lors des élections couplées de janvier 2026, contribue à la consolidation électorale de la mouvance.

1.1.2 Les FCBE, l'autre seul parti habilité à participer à une élection non compétitive

Pour l'élection présidentielle d'avril 2026, le parti

⁴ Résultats des législatives 2026 au Bénin : voici l'intégralité de la décision de la Cour constitutionnelle, consulté sur <https://www.banouto.bj/politique/article/20260120->

Forces Cauris pour un Bénin Émergent (FCBE) est la seule formation en lice contre le duo de candidats de la mouvance présidentielle. Se réclamant pourtant de l'opposition, il a dû signer un accord de coalition parlementaire et de gouvernance⁵ avec l'UPR et le BR afin de bénéficier des parrains qui lui manquaient pour atteindre le nombre de parrainages requis pour présenter son duo de candidats HOUNKPE-HOUNWANOU à la présidentielle. Avec un score de 4,78⁶ % des suffrages lors des élections législatives de janvier 2026 et de 6,65% lors des élections communales, sa capacité de mobilisation nationale demeure limitée en termes arithmétiques.

Toutefois, l'exclusion du duo candidat du principal parti d'opposition, Les Démocrates, à la suite de l'invalidation du parrainage du député Michel SODJINO par la Cour Constitutionnelle, modifie substantiellement la configuration concurrentielle. Cette situation réduit le champ des alternatives électorales formellement représentées et repositionne les FCBE comme l'unique option d'opposition institutionnellement validée face au candidat de la mouvance.



Dans ce contexte, l'efficacité du rôle de contreponds des FCBE dépendra de leurs capacités à élargir leur base politique, à nouer des convergences stratégiques avec d'autres sensibilités de l'opposition et à transformer une présence juridique dans la compétition en dynamique électorale effective. À défaut d'une telle consolidation, l'asymétrie structurelle entre mouvance et opposition risque de s'accroître,

⁵ Signature d'accords de coalition parlementaire et de gouvernance : FCBE, UPR et BR en alliance pour affronter les élections de 2026., consulté sur <https://levenementprecis.bj/signature-daccords-de-coalition-parlementaire-et-de-gouvernance-fcbe-upr-et-br-en-alliance-pour-affronter-les-elections-de-2026/>

⁶ La décision EL 26-001 du 19 janvier 2026 portant proclamation des résultats définitifs des élections législatives du 11 janvier 2026

avec des conséquences sur la perception du pluralisme et de l'équilibre compétitif du scrutin.

1.2 La Commission Électorale Nationale Autonome (CENA)

La Commission Électorale Nationale Autonome constitue l'organe central chargé de l'administration du processus électoral. Elle assure l'organisation technique des scrutins, supervise le déroulement des opérations de vote et proclame les résultats provisoires. Les élections du 11 janvier 2026 ont toutefois révélé certaines insuffisances logistiques, notamment des retards dans l'ouverture de certains bureaux ou centres de vote et des problèmes d'approvisionnement de certains postes de vote en matériel électoral. Selon les données d'observation de la plateforme électorale concernant 1117 postes de vote sur 1200 observés, 30,76% ont effectivement démarré les opérations de vote à 7h. 11,13% des postes de vote ont ouvert entre 7h01 minute et 7h29 minutes. Bien que d'ordre opérationnel, ces dysfonctionnements ont affecté la perception du professionnalisme de la CENA et de l'intégrité du processus. Une telle perception peut aussi influencer la présidentielle à venir. Une maîtrise rigoureuse des aspects techniques demeure indispensable pour maintenir la confiance des acteurs politiques et des électeurs dans l'institution et dans la crédibilité du scrutin.

1.3 La Cour Constitutionnelle

La Cour Constitutionnelle constitue l'instance suprême de régulation juridique du processus de l'élection présidentielle. À ce titre, elle assure la validation définitive des résultats, l'examen des recours ainsi que le règlement des contentieux relatifs à l'éligibilité des candidats et à la régularité des opérations de vote. Toutefois, au-delà de ses prérogatives juridiques, l'analyse met en évidence la confiance que lui accordent les acteurs politiques. À cet égard, les élections législatives du 11 janvier 2026 offrent un indicateur pertinent : aucune contestation ni rejet de ses décisions n'a été enregistré de la part des duos de candidats. Cette absence de remise en cause traduit une reconnaissance effective de son autorité et de son impartialité.

Dans cette perspective, on pourra dire que la Cour bénéficie d'un capital de confiance significatif à la veille de l'élection présidentielle. Cette adhésion des acteurs politiques constitue un facteur important pour l'acceptation des résultats et contribue à

renforcer les conditions d'un processus électoral apaisé et stable.

II. Principaux défis liés à l'élection présidentielle d'avril 2026

Pour les partis et mouvements soutenant le Président Patrice Talon qui a gouverné le Bénin durant la dernière décennie allant d'avril 2016 à avril 2026, le principal enjeu de l'élection présidentielle d'avril 2026 est le maintien, sans partage, du pouvoir politique exécutif pour sept nouvelles années. En face, l'absence du principal parti d'opposition, le duo de candidats HOUNKPE-HOUNWANOU espère obtenir une alternance pour rompre avec la rupture prônée par la mouvance actuelle. Dans ce contexte, un certain nombre de défis caractérisent l'organisation de l'élection prévue pour le 12 avril 2026.

2.1 La persistance d'un faible taux de participation électorale

Le taux de participation électorale constitue un indicateur essentiel de la vitalité démocratique et de la crédibilité d'un scrutin. Il est classiquement défini comme le rapport entre le nombre d'électeurs ayant effectivement pris part au scrutin et le nombre total d'électeurs inscrits sur la liste électorale⁷. Au-delà de sa dimension statistique, les standards internationaux, notamment ceux de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Union africaine (UA) et de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), considèrent la participation citoyenne comme un critère déterminant pour apprécier et garantir, la transparence et l'acceptation d'un processus électoral par la population. Ces standards opèrent une distinction fondamentale entre la légalité d'un scrutin entendue comme le respect formel des règles juridiques et sa légitimité démocratique⁸, laquelle repose en grande partie sur l'adhésion populaire mesurée notamment par le taux de participation. À l'inverse, un faible taux de participation traduit souvent un déficit de consentement populaire, un processus électoral non inclusif qui affaiblit la confiance des citoyens envers les institutions électorales, les acteurs politiques et les élus, et accroît substantiellement le risque de contestations politiques et sociales. Au Bénin, l'évolution du taux de participation électorale

met en évidence une dynamique préoccupante. Les deux premières décennies du renouveau démocratique, amorcé au début des années 1990, ont été caractérisées par des niveaux de participation relativement élevés. De 1991 à 2016, les taux de participation pour l'élection présidentielle par exemple ont navigué entre 54,17% et 84,82⁹ % tandis que ceux des législatives fluctuaient entre 27,12 % et 37,79%. En effet, le graphe ci-dessous met en évidence une transition d'un système électoral fortement mobilisateur dans les années 1990-2000 vers une phase de démobilisation à partir de 2016. Cette évolution traduit une érosion progressive de la participation citoyenne, avec un point de rupture marqué et une stabilisation à des niveaux historiquement bas.

On observe ainsi, une rupture nette à partir de 2019, avec une baisse significative et persistante de la participation électorale. Les élections organisées depuis cette période ont confirmé cette tendance. En 2019, 2020, 2021, 2023, 2026 les taux de participation étaient respectivement de 27,12 %⁹ (législatives 2019), 49,14%¹⁰ (communales 2020), 50,63% (présidentielle 2021, taux contesté par plusieurs acteurs), 36,53% (législatives 2023), 36,67% (élections couplées 2026).

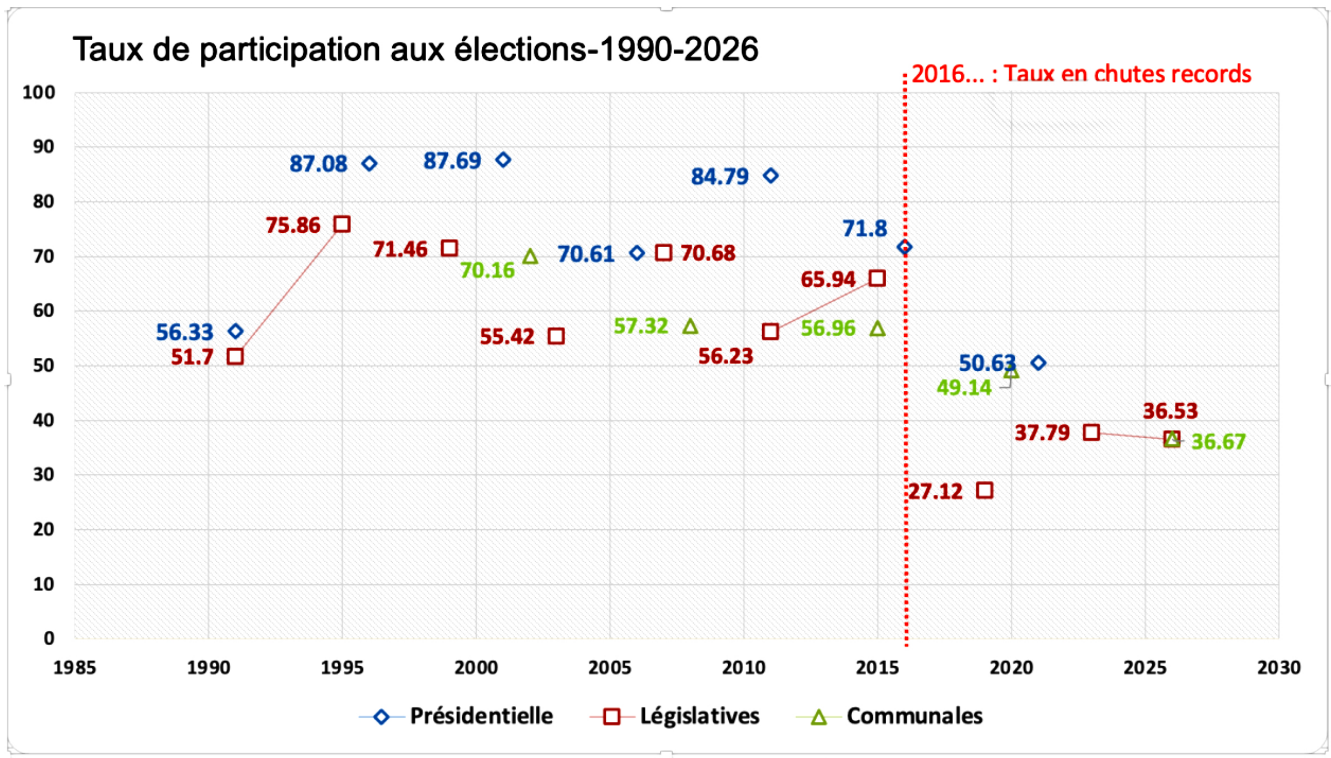
Les causes de ce déclin sont multiples et interdépendantes. Sur le plan institutionnel et politique, la perception d'une offre politique limitée ou peu compétitive, l'exclusion ou la marginalisation de certaines forces politiques, ainsi que la complexification du cadre électoral notamment à travers les mécanismes de parrainage, les seuils électoraux et les conditions d'éligibilité ont contribué à affaiblir l'intérêt des électeurs pour les scrutins. Ces évolutions ont été relevées par divers acteurs de la société civile et par des observateurs (nationaux et internationaux) de la vie politique au Bénin comme des facteurs susceptibles d'altérer l'inclusivité du processus électoral.

Soulignons que les facteurs précédemment discutés sont renforcés par des déterminants sociopolitiques, tels que la lassitude électorale, la désillusion démocratique et le sentiment croissant et répandu que le vote n'a qu'un impact limité sur la gouvernance publique. Par ailleurs, le Président

⁹ <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceS-tatPays>

¹⁰ Bénin : taux de participation le plus bas de l'histoire, consulté, sur <https://www.dw.com/fr/b%C3%A9nin-taux-de-participation-le-plus-bas-de-l-histoire/a-48564986>

¹¹ Faible taux de participation aux élections: les raisons de la forte abstention, consulté sur <https://lepatriotebenin.com/index.php/2026/01/14/faibles-taux-de-participation-aux-elections-les-raisons-de-la-forte-abstention/>



de la CENA a justifié le faible taux de participation aux élections couplées de janvier 2026¹² par le nouveau système d'inscription automatique sur la liste électorale. Cette dernière intègre l'ensemble des citoyens béninois âgés de 18 ans et plus, indépendamment de leur intention ou de leur capacité réelle à voter le jour du scrutin, ainsi que le caractère non obligatoire du vote, laissant à chaque citoyen la liberté de participer ou non au scrutin, pourrait également constituer des éléments explicatifs.

Dans la perspective de l'élection présidentielle d'avril 2026, ces facteurs laissent présager une poursuite, voire une aggravation, du faible taux de participation électorale. Ce risque est accentué par une compétition politique perçue comme déséquilibrée et par l'absence du principal parti d'opposition dans le processus électoral. Une telle configuration pourrait affaiblir la légitimité du président élu, réduire également la crédibilité internationale du processus électoral et accroître les tensions sociales et politiques à travers le Bénin. Loin d'être de simples statistiques, WANEP Bénin analyse cette dynamique de faible taux de participation électorale comme un signal d'alerte précoce qui révèle une désaffection continue vis-à-vis des urnes et, plus largement, envers le système politique actuel du Bénin et d'autres

facteurs structurels. En prévention des conflits, la participation électorale est considérée comme un indicateur pertinent pour anticiper les risques de tensions post-électorales.

2.2 Les défis sécuritaires dans les zones affectées par l'extrémisme violent et le terrorisme

Longtemps considéré comme relativement à l'abri de l'expansion du terrorisme sahélien, le Bénin fait face depuis 2021 à une dégradation progressive de sa situation sécuritaire. La première attaque d'envergure attribuée à des groupes armés est intervenue en décembre 2021 dans la zone du Parc W, à la frontière avec le Burkina Faso et le Niger, marquant un tournant stratégique : le pays est passé d'un simple corridor de transit à une véritable zone d'opération et d'intérêt pour des individus armés non identifiés. Depuis, les attaques se sont multipliées dans deux départements (Atacora et Alibori) sur les douze que compte le pays. Selon les données du Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED), le nombre d'incidents violents enregistrés dans le nord du Bénin a connu une progression continue entre 2022 et 2024, avec une intensification des assauts visant des postes militaires, des patrouilles et des infrastructures locales. En janvier 2025, une attaque particulièrement meurtrière a causé plusieurs dizaines de victimes parmi les forces de défense, et provoqué des déplacements internes au sein de

¹² CENA Justifie Faible Taux de Participation Électorale, consulté sur <https://www.africa-press.net/benin/politique/cena-justifie-faible-taux-de-participation-electorale>

la population, illustrant un changement d'échelle dans la coordination et la violence des opérations. Au moins deux attaques ont été rapportées en 2026 dont celles ayant ciblé et incendié le Commissariat de Gnemasson dans l'Atacora, le 14 janvier 2026 puis le poste militaire près du village de Kofouno, dans la Commune de Karimama dans l'Alibori, le 04 mars 2026. Le passage d'incidents isolés et sporadiques vers des opérations plus coordonnées, fait de cette menace sécuritaire un enjeu durable susceptible d'influencer les politiques publiques, y compris l'organisation électorale. Signalons que, malgré cette situation d'insécurité, les élections législatives et communales couplées de janvier 2026 ont pu se dérouler sans incident sur toute l'étendue du territoire national.

2.3 La peur de la sanction pour l'infox limite la critique et la vitalité démocratique

Contrairement à plusieurs de ses voisins, le Bénin dispose d'un arsenal juridique activement appliqué pour la lutte contre la désinformation. En effet, le code du numérique (Loi n° 2017-20, modifiée en 2021) a prévu des peines d'emprisonnement et des amendes pour toute publication de fausses informations. Des mécanismes de suivi et de sanction opérationnalisés avec l'implication de la Police Républicain à travers le Centre National d'Investigation Numérique (CNIN), de la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC), des tribunaux, de la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET) et d'autres organes et institutions produisent un effet de dissuasion qui limite la production d'Infox. En optant pour une communication publique centralisée, surtout numérique, l'État arrive à couper court aux rumeurs avec l'appui d'un tissu associatif numérique très dynamique qui participe à la déconstruction des infox en temps réels y compris en période électorale.

Un tel environnement a impacté la liberté d'expression à travers le développement d'une autocensure systématique devenue de plus en plus marquée au Bénin : la peur de la sanction l'emporte souvent sur la volonté de la critique. Toutefois, en réponse à cet environnement, l'on observe un déplacement des discussions critiques des réseaux sociaux vers des espaces privés et cryptés comme WhatsApp et Signal. Ainsi, l'autocensure sur les réseaux sociaux ouverts entretient l'illusion d'un relatif calme informationnel alors que la critique sociale se confine ailleurs. Des cas fréquents de fuites d'échanges critiques organisés dans

des espaces privés cryptés sont des preuves du déplacement des airs d'expression.

Pour limiter l'appauvrissement du débat et de la vitalité démocratique induit par une telle stratégie de lutte contre la prolifération des fausses informations, des outils numériques ont investi la conduite de la campagne et, indirectement, la participation électorale. Lors des élections couplées de janvier 2026, ils ont permis une diffusion élargie et instantanée des messages politiques. Les retransmissions en direct de meetings, les vidéos explicatives et les contenus à vocation pédagogique ont renforcé également la proximité et l'interaction entre candidats et citoyens, surtout ceux qui ne pouvaient pas assister aux rassemblements physiques. Cette dématérialisation partielle de la campagne a contribué à réduire les coûts logistiques tout en élargissant l'audience au-delà des grands centres urbains. Ainsi, l'influence des réseaux sociaux sur l'élection présidentielle d'avril 2026 au Bénin est une réalité.

2.4 La trêve politique et les défis inhérents à son application après la présidentielle

La Constitution modifiée du 17 décembre 2025 consacre, en son article 5-1, l'instauration d'une trêve politique¹³. Il s'agit d'une disposition qui constitue une nouveauté dans l'architecture institutionnelle et politique du Bénin. Ses modalités d'application restent encore imprécises, ce qui soulève des interrogations quant aux défis relatifs à sa mise en œuvre effective après la présidentielle de 2026.

D'emblée, la durée de cette trêve estimée à six ans apparaît comme un défi important pour les acteurs et les partis politiques. Elle s'inscrit en rupture avec les pratiques politiques établies, marquées par une activité constante des acteurs politiques à travers des déclarations, analyses et prises de position critiques sur la gouvernance dès le lendemain des élections. Dans un tel contexte, imposer une suspension prolongée de l'expression politique pourrait être perçu comme une contrainte difficilement acceptable, tant pour les partis politiques que pour l'opinion publique. En effet, cette trêve introduit une transformation subite des habitudes du paysage politique. Elle exige une adaptation rapide des acteurs à un nouveau cadre normatif, sans que les mécanismes

¹³ L'article 5-1 de la loi 2025-20 du 17 décembre 2025 modifiant et complétant la constitution du 11 décembre 1990 dispose : "il est instauré une trêve politique pour compter de la date de proclamation définitive de l'élection du président de la République jusqu'à douze mois avant l'année électorale suivante. Durant la trêve, l'animation politique à finalité compétitive et électorale est prohibée."

d'accompagnement ou de clarification ne soient clairement définis. Une telle absence de précision concernant les conditions d'application notamment les limites de la liberté d'expression politique, les types de discours concernés ou encore les organes chargés de veiller au respect de la trêve constitue un facteur de risque pour les acteurs du paysage partisan. Son application pourrait donner lieu à des interprétations divergentes, voire à des usages sélectifs qui pourraient entraîner des tensions, alimenter un sentiment d'injustice et fragiliser la confiance dans les institutions.

En somme, bien que la trêve électorale vise, selon ses défenseurs, à apaiser le climat politique et prévenir les tensions liées aux compétitions électorales, son efficacité dépendra fortement de la clarté de son cadre d'application. Sans balises précises, elle risque fort de se heurter à des résistances, de produire des effets contraires à ceux recherchés ou de renforcer l'appauvrissement du débat, de la critique voire de la vitalité démocratique.

III. Scénarios prospectifs plausibles

De l'analyse du contexte, des parties prenantes, des enjeux, les scénarii suivants sont envisagés.

3.1 Scénario 1 – Très probable : “une élection pacifique à faible taux de participation et des défis post-électorales”

Malgré les griefs de certains acteurs politiques contre le processus électoral, la campagne électorale se déroule de façon pacifique, sans grands défis. Les candidats et leurs partis respectent les règles du jeu démocratique, notamment en matière d'accès équitable aux médias publics et de communication politique. Le scrutin présidentiel du 12 avril 2026 se tient dans un climat pacifique, sans violence ni incident majeur, sur toute l'étendue du territoire. Son organisation par les institutions compétentes est jugée satisfaisante, mais marquée par des tentatives de bourrages pour grossir le taux de participation. Les résultats proclamés révèlent un nouveau cas de faible taux de participation. Se basant sur ce faible taux de participation, des partis politiques de l'opposition relancent la question de la légitimité du candidat élu, mais sont réprimés pour violation de la trêve politique prévue par la constitution révisée. Un malaise s'installe avec des tensions politiques et des défis de cohabitation politique post-électorale. Cette situation contribue à une instabilité relative impactant plusieurs aspects de la gouvernance post-électorale du pays.

3.2 Scénario 2 - Probable : “une élection pacifique avec un taux record de participation occasionnant un paysage politique post-électorale atypique”

La non-participation des principaux partis politiques d'opposition aux élections communales et présidentielle puis leur échec aux élections législatives de 2026 occasionnent des dissensions internes qui fragilisent durablement l'unité desdits partis avec plusieurs vagues de démissions. Rejoignant le rang des soutiens aux duos en lice, certains des démissionnaires font ouvertement campagne pour l'un ou l'autre des duos en lice. La campagne électorale se déroule de façon pacifique, sans grands défis, mais avec des mobilisations renforcées. Le scrutin présidentiel du 12 avril 2026 se tient dans un climat pacifique, sans violence ni incident graves, sur toute l'étendue du territoire. Son organisation par les institutions compétentes est jugée globalement satisfaisante malgré plusieurs tentatives de bourrages visant à relever le taux de participation. Les missions d'observation nationales et internationales saluent le déroulement du scrutin et regrettent des irrégularités. Les résultats proclamés révèlent un taux de participation supérieur au 50,17% obtenu lors de la présidentielle de 2021. La ruée des soutiens pré-électorales notés au profit du duo de candidats élus crée une situation de pléthore de faiseurs de rois à satisfaire ou à récompenser. La compétition fait rage entre partis, mouvements et individus ayant soutenu le duo élu. Cette compétition crée des mécontents voire un paysage partisan atypique de pressions et de lobbying pour des récompenses avec des impacts pour la gouvernance et la gestion post-électorale du pays.

3.3 Scénario 3 – Très peu probable : “une élection compétitive tendue avec des griefs remettant en cause le processus électoral”

La campagne électorale se déroule de façon pacifique, sans grands défis en dehors de certaines difficultés rencontrées par l'un des duos de candidats en lice. Les plaintes et dénonciations de ce dernier n'ont pas apporté les changements escomptés. Face à un processus qu'il juge inéquitable, l'un des duos de candidats en lice annonce sa démission en cours du processus. Une situation qui soulève des interrogations sur la validité de l'élection avec un seul duo de candidats, le respect du calendrier électoral et l'égalité de traitement

entre candidats. Parallèlement, des contestations du cadre électoral, la remise en cause des réformes institutionnelles ou des accusations de partialité alimentent des tensions politiques. Ces dynamiques entraînent des mobilisations citoyennes ou partisans et nourrissent un discours de délégitimation de l'ensemble du processus électoral. Le processus est bloqué et des tractations enclenchées pour un dialogue national pour sa relance. Le pays fait l'expérience d'une instabilité temporaire.

IV. Recommandations

1. À l'endroit du Président de la République

- Instaurer un dialogue politique constant, réunissant les acteurs politiques et les parties prenantes clés, pour permettre des échanges ouverts sur les enjeux électoraux et les décisions susceptibles d'améliorer l'intégrité et la participation citoyenne aux processus électoraux du Bénin.

2. À l'endroit de la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA)

- Permettre la collecte de données différenciées sur les bulletins nuls et les votes blancs en guise d'opportunités contre l'abstention électorale pour l'amélioration du taux de participation.
- Renforcer la formation des agents électoraux, en particulier ceux affectés aux postes de vote et aux coordinations d'arrondissement et de zone, afin de garantir une pleine maîtrise des normes électorales et des exigences spécifiques de leur mission.
- Assurer la disponibilité du matériel électoral et à temps dans les postes de vote pour garantir l'ouverture à l'heure et le bon déroulement du scrutin pour la totalité des postes de vote.
- Prendre toutes les dispositions utiles pour empêcher les bourrages des urnes et promouvoir les sanctions exemplaires aux auteurs aux fins d'une élection libre, transparente, équitable et intègre.
- Renforcer la communication et la sensibilisation des citoyens, en utilisant des moyens adaptés pour informer à temps la population sur le vote et la nécessité de voter dans la non-violence.

3. À l'endroit des partis politiques et des candidat.e.s

- S'engager fermement en faveur de la paix et de la non-violence, et travailler activement pour promouvoir des élections pacifiques en adoptant des discours modérés et respectueux.
- Orienter les campagnes électorales autour des idées et des programmes, en excluant toute forme de discours haineux, discriminatoire ou violent.
- Assurer une représentation fiable et formée lors du scrutin, en envoyant des représentants compétents aux postes de vote et dans les coordinations d'arrondissement et de zone.
- Sensibiliser ses militants sur les sanctions en cas de violation du cadre légal (surtout les actes de fraudes y compris les bourrages)
- Utiliser uniquement des voies légales et autres mécanismes de recours institutionnels pour contester toute irrégularité perçue ou tout dysfonctionnement.

4. À l'endroit de la Cour Constitutionnelle et des instances judiciaires

- Assurer la vérification minutieuse de la régularité du scrutin, en s'appuyant sur les principes constitutionnels et légaux et en assurant une proclamation transparente des résultats.
- Gérer les contentieux électoraux de manière professionnelle, en veillant à ce que chaque plainte soit traitée de manière impartiale et dans les délais requis ou raisonnables.

5. À l'endroit des Forces de Défense et de Sécurité (FDS)

- Garantir la protection des candidats, électeurs, et agents électoraux, ainsi que du matériel de vote, tout en respectant strictement la neutralité politique requise.
- Intervenir de manière professionnelle en cas de troubles, en respectant les normes internationales relatives aux droits humains.
- Encourager un dialogue anticipatif et structuré avec les autorités locales ainsi qu'avec les leaders communautaires, en

vue d'identifier en amont les facteurs de tensions (conflits locaux, frustrations sociales, influences des groupes armés) et de co-construire des réponses adaptées.

6. À l'endroit des médias et journalistes

- Assurer une couverture équilibrée des campagnes et du scrutin, en garantissant que toutes les tendances politiques soient représentées de manière équitable, tout en veillant à l'exactitude des informations diffusées.
- Lutter contre la désinformation et la propagation de fausses nouvelles qui pourraient perturber le processus électoral et semer la confusion parmi les électeurs.
- Promouvoir une éducation civique proactive, en expliquant aux citoyens le rôle du vote, les mécanismes de recours en cas de contestation et la responsabilité citoyenne dans le processus démocratique.

7. À l'endroit des Organisations de la Société Civile (OSC)

- Continuer la veille citoyenne.
- Mener des campagnes de sensibilisation sur les droits et devoirs électoraux, en mettant l'accent sur l'importance du vote pacifique, et en veillant à ce que les résultats des élections soient respectés.

- Maintenir une neutralité politique rigoureuse, afin de garantir l'intégrité et la crédibilité des actions menées par les OSC.
- Capitaliser les leçons tirées des élections passées, et utiliser ces expériences pour améliorer l'engagement des OSC dans les élections à venir.

8. À l'endroit des populations (Citoyen.ne.s et électeur.trice.s)

- Adopter une attitude de non-violence tout au long du processus électoral, en veillant à ce que le respect des résultats et la paix sociale soient prioritaires, même en cas de désaccord avec les résultats.
- Utiliser uniquement des moyens légaux pour contester les résultats, et éviter de recourir à des violences ou autres actions perturbatrices.
- S'informer, via des sources fiables, tout en évitant la propagation de rumeurs ou de fausses informations, particulièrement sur les réseaux sociaux.
- Accompagner les initiatives citoyennes de surveillance pacifique et de sensibilisation à la paix électorale, pour garantir que l'élection se déroule dans un climat de tranquillité et de sérénité malgré d'éventuels griefs contre le processus

Conclusion

L'élection présidentielle de 2026 se présente comme un tournant décisif dans le paysage politique national. À travers les différentes réformes, un nouveau cadre institutionnel l'organise, avec des enjeux de maintien du pouvoir et d'équilibre politique. Comme l'a révélé l'analyse, ces réformes ont des effets cumulatifs, favorisant une concentration du pouvoir entre les mains de l'exécutif qui détient la majorité parlementaire, tout en modifiant profondément la dynamique partisane et l'accès à la compétition. En parallèle, d'autres réformes structurelles, telles que la création du Sénat, renforcent la prédominance des blocs majoritaires soutenant l'action du Président de la République, redéfinissant ainsi la structuration de l'offre politique. Ces changements ont des répercussions sur le processus électoral en 2026, où l'interaction entre réformes juridiques, configurations partisans, et mécanismes de filtrage des candidatures conditionne l'équilibre, la légitimité et la perception citoyenne du scrutin.

Dans la perspective d'une période post-électorale durablement pacifique, il sera opportun de promouvoir un dialogue politique constructif, de renforcer la participation citoyenne et de veiller à la neutralité des institutions pour faire face aux défis à venir.

Bénin

Élection présidentielle de 2026 : enjeux d'inclusivité et de participation citoyenne



**RÉSEAU OUEST AFRICAIN POUR
L'ÉDIFICATION DE LA PAIX**

TISSER DES RELATIONS POUR LA PAIX

WANEP-Bénin, 01 BP : 5997 Cotonou, Tél : 01 61 00 53 53
Email : wanep-benin@wanep.org; wanepbenin.2015@gmail.com
Site : www.wanep.org; www.wanepbenin.org

Clause de non-responsabilité

L'impression de cette publication est rendue possible grâce au soutien généreux de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de WANEP et ne reflète pas nécessairement les opinions du partenaire susmentionné ou des partenaires de fond de base.



Soutenu par la

 **Coopération
Autrichienne pour
le Développement**